



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juillet 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a demandé de lui rendre compte régulièrement et au moins tous les trois mois de l'évolution de la situation humanitaire et en matière de sécurité dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords pertinents et de la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Il fait le point de l'évolution de la situation concernant le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) depuis mon précédent rapport, en date du 14 avril 2009 (S/2009/199), ainsi que du processus de constitution de la force et contient des informations au sujet de l'élaboration d'un plan de travail stratégique en vue de la satisfaction des critères approuvés par le Conseil dans sa résolution 1861 (2009).

II. Évolution récente de la situation

A. Évolution de la situation politique au Tchad

2. Au cours de la période considérée, la mise en œuvre de l'Accord du 13 août 2007 entre le Gouvernement et l'opposition politique a quelque peu progressé. Le 28 mai, des représentants du Comité de suivi et d'appui du Mouvement patriotique du salut au pouvoir, de ses alliés et des partis d'opposition sont parvenus à un consensus au sujet de deux projets de loi concernant respectivement le statut de l'opposition et la charte des partis politiques. Ils ont également approuvé l'adoption des décrets d'application des lois relatives au Code électoral et à la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Cette nouvelle législation fait suite à la médiation d'experts juridiques de l'Organisation internationale de la Francophonie, intervenue après que les partis d'opposition eurent rejeté les lois relatives au Code électoral et à la Commission électorale nationale indépendante adoptées en décembre 2008 par l'Assemblée nationale. Elle a été approuvée par le Conseil des ministres le 4 juin et a été soumise à l'Assemblée nationale pour examen lors d'une session extraordinaire qui s'est ouverte le 25 juin.



3. Le 20 mai, le Gouvernement a entrepris un recensement général de la population conformément aux dispositions de l'Accord du 13 août. Les opérations de recensement ont été appuyées par plusieurs partenaires de la communauté internationale, dont le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la MINURCAT pour ce qui est des questions logistiques. La phase de collecte des informations sur le terrain a pris fin le 30 juin et les résultats devraient être publiés fin juillet. Le comptage de la population est une condition préalable à l'enregistrement des électeurs et à la délimitation des circonscriptions en prévision des élections nationales.

4. Le 5 juin, le Président Idriss Déby a procédé à un léger remaniement ministériel : le Ministre des mines et de la géologie, Mahamat Ali Abdallah Nassour, a quitté le Gouvernement et M. Moctar Moussa Mahamat, Représentant spécial du Président pour la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) et la MINURCAT et Chef de la Coordination nationale d'appui à la force internationale à l'est du Tchad (CONAFIT), c'est-à-dire l'organe gouvernemental chargé d'assurer la liaison avec la MINURCAT, a été nommé Ministre de l'élevage et des ressources animales. Tous les autres principaux membres du Gouvernement ont conservé leur portefeuille. Le 10 juin, le Président a nommé le général Oki Mahamat Yaya Dagache, ancien représentant régional de la CONAFIT à Abéché en charge des affaires militaires, son nouveau représentant spécial pour la MINURCAT et Chef de la CONAFIT.

5. Les tensions sociales ont persisté dans le pays au cours de la période considérée, principalement en raison des difficiles conditions de vie dans les grandes villes. À N'Djamena, le manque de combustible a provoqué de très importantes coupures d'électricité, qui ont encore exacerbé la situation.

B. Sécurité

6. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité dans l'est du Tchad est restée tendue. Des agressions contre le personnel, les bâtiments et les véhicules des organismes humanitaires, des actes de banditisme sur les routes et des agressions contre des civils ont été signalés, dont 32 cas de vols de véhicules. Trois membres du Détachement intégré de sécurité (DIS) ont été tués par balle, deux lors d'attaques contre des sites du DIS à Farchana et Goz Amer le 14 avril et le 13 mai, respectivement, et le troisième lors d'une poursuite de voiture volée à Am Nabak le 17 juin.

7. L'attaque lancée le 4 mai contre le territoire tchadien par des groupes armés d'opposition tchadiens regroupés au sein de l'Union des forces de la résistance (UFR) a encore aggravé une situation déjà précaire. L'objectif déclaré des rebelles était de renverser le Gouvernement et de mettre en place une autorité provisoire pour une période de 18 mois. Deux colonnes, comprenant chacune 60 à 70 véhicules, ont franchi la frontière avec le Soudan entre Adé et Dogdoré, et se sont dirigées vers Goz Beida (région de Sila) avant de se regrouper le 7 mai dans la région de Am Dam à 100 kilomètres au nord-ouest de Goz Beida. Une troisième colonne a pénétré dans l'extrême sud, par Tissi (région de Sila) et s'est avancée en direction de la région de Salamat le long de la frontière avec la République centrafricaine.

8. Les 6 et 7 mai, l'aviation tchadienne a effectué des frappes aériennes contre les colonnes rebelles au sud de Goz Beida, le long d'un couloir s'étendant de Goz Beida à Koukou Angarana et Kerfi. Le 7 mai, des affrontements violents ont eu lieu au sol entre l'Armée nationale tchadienne (ANT) et les rebelles le long du même couloir, à proximité de Am Dam. D'après des sources officielles, 22 soldats gouvernementaux et 225 rebelles auraient été tués et plus de 200 rebelles auraient été capturés, dont le commandant adjoint de la branche militaire de l'UFR, Mahamat Hamouda Bechir. Les autres rebelles ont été repoussés au Soudan tandis que la troisième colonne, qui avait atteint la région de Mangeigne, se retirait et se réfugiait dans le Darfour-Ouest. Au cours de l'affrontement, la MINURCAT a transporté 77 travailleurs humanitaires (60 nationaux et 11 internationaux) de Koukou Angarana à Goz Beida. Les escortes assurées par la MINURCAT ont été plus nombreuses, et les patrouilles ont été intensifiées dans tous les secteurs de l'est du Tchad de façon à renforcer la sécurité.

9. À la suite des combats, la prolifération d'armes légères et de munitions non explosées au sol a encore aggravé les risques pour la sécurité. Les munitions non explosées ont provoqué la mort d'au moins six enfants de la région de Dar Sila et des fermetures d'écoles ainsi que des restrictions d'accès aux terres agricoles. La MINURCAT a procédé au déminage de la zone des combats dans la région de Am Dam et le 10 juin a déclaré qu'il ne restait plus de mines ou de munitions non explosées, ce qui a permis de rouvrir l'accès à des infrastructures sociales indispensables et aux terres agricoles.

C. Relations entre le Tchad et le Soudan

10. Le 3 mai, à Doha, les Gouvernements tchadien et soudanais ont signé, sous les auspices du Gouvernement qatari, un nouvel accord, par lequel ils s'engagent à s'abstenir de recourir à la force l'un contre l'autre et à mettre fin à l'appui apporté aux groupes armés d'opposition. L'Accord de Doha vise à créer un climat de confiance favorable à la mise en œuvre des accords antérieurs. Toutefois, il a été dénoncé par le Gouvernement tchadien à la suite d'une incursion rebelle dans l'est du pays à compter du 4 mai, accusant le Gouvernement soudanais d'appuyer cette offensive.

11. À la suite de l'attaque du 4 mai, les relations entre le Tchad et le Soudan se sont encore détériorées, les gouvernements respectifs des deux pays s'accusant mutuellement d'appuyer des groupes armés d'opposition. Le 13 mai, 10 000 personnes ont manifesté à N'Djamena contre ce qui était perçu comme une tentative du Gouvernement soudanais de déstabiliser le Gouvernement tchadien. Les 15 et 16 mai, l'aviation tchadienne a effectué trois raids contre des rebelles tchadiens dans la région de Mukjar, au sud d'El Geneina, dans le Darfour-Ouest. Le Gouvernement soudanais a qualifié ces attaques d'« acte de guerre » et déclaré que les forces soudanaises se tenaient prêtes à réagir. Le 17 mai, le Ministre tchadien de la défense par intérim a annoncé que le Tchad avait retiré ses forces après avoir détruit sept bases rebelles situées jusqu'à 40 kilomètres à l'intérieur du territoire soudanais. Les 28 et 29 mai, plusieurs rapports faisant état de bombardements dans la région de Bahai, dans l'est du Tchad, par ce qui serait des appareils soudanais ont été reçus.

12. Dans ce contexte général, aucun progrès n'a été réalisé s'agissant de la mise en œuvre de l'Accord de Doha du 3 mai 2009 ou de l'Accord de Dakar du 13 mars

2008. La septième réunion du Groupe de contact de Dakar, initialement prévue le 15 février et reportée à plusieurs reprises, n'a pas eu lieu. Le 25 mai, à la suite d'une rencontre avec Ahmed Bin-Abdullah Al-Mahmoud, Ministre d'État qatari des affaires étrangères, le Président Déby s'est à nouveau déclaré prêt à répondre favorablement aux efforts du Gouvernement qatari visant à mettre fin à la tension régnante. La veille, le Président soudanais Omar Al-Bashir, s'était également déclaré prêt à appuyer ces efforts. Lors du onzième sommet de la Communauté des États saélo-sahariens, tenu les 29 et 30 mai à Sabratha (Jamahiriya arabe libyenne), le Président de la Jamahiriya arabe libyenne, le colonel Mouammar Kadhafi, a rencontré séparément les Présidents Déby et Al-Bashir afin de les encourager à trouver une solution diplomatique à la crise.

D. Évolution de la situation en République centrafricaine

13. Au cours de la période considérée, la sécurité dans la zone d'opérations de la MINURCAT dans le nord-est de la République centrafricaine (régions de Vakaga et Haute Kott) s'est détériorée. Les cas de banditisme et de vols à main armée se sont multipliés le long de la principale route reliant le Darfour-Sud et le nord-est de la République centrafricaine ainsi que sur la principale route entre Birao et le reste du pays. Les activités des groupes armés, y compris les milices et les groupes de défense, se sont intensifiées dans les deux régions et les groupes armés existants se sont encore davantage fragmentés le long de lignes ethniques. Du fait des capacités limitées des autorités locales et nationales à gérer les conflits localisés, les relations entre communautés se sont encore détériorées.

14. À Birao et dans les alentours, l'intensification des actes de banditisme et des affrontements tribaux a été associée à la présence, à partir de fin avril, d'éléments de l'Union des Forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) qui avaient pris part à Bangui en décembre 2008 au dialogue politique sans exclusives. Début mai, 300 personnes déplacées de la communauté Kara sont arrivées à Birao en provenance Delembe et de Madja, à 45 kilomètres au sud-ouest de Birao, d'où elles avaient fui en raison d'attaques menées par des hommes armés qui seraient des éléments Goula, partisans de l'UFDR. Lors de ces attaques, des maisons auraient été brûlées, les infrastructures détruites et des biens volés. Des rapports faisant état de coups de feu et de meurtres délibérés de membres du groupe ethnique Kara par des membres de l'UFDR à Birao et dans les villages environnants ont par ailleurs été reçus.

15. À deux reprises, les 5 et 30 mai, le Ministre national de l'administration territoriale a organisé à Birao des réunions avec les autorités locales, des représentants communautaires et des commandants de l'armée afin d'essayer de désamorcer les tensions. Toutes les communautés représentées ont convenu de remettre leurs armes aux Forces armées centrafricaines (FACA). Toutefois, la mise en œuvre concrète de cet accord a été gêné par le manque de moyens des FACA à Birao, le fait que les FACA étaient perçues comme étant du côté de l'UFDR et l'absence de mécanismes de suivi pour la gestion des conflits.

16. Le 6 juin, un groupe d'une soixantaine d'hommes armés du groupe ethnique Kara a attaqué des rebelles de l'UFDR et des soldats des FACA stationnés à Birao. Trois attaquants et trois membres de l'UFDR ont été tués et 10 civils ont été blessés. Le 21 juin, un groupe de rebelles, dont le nombre n'est pas connu, a lancé une autre

attaque au cours de laquelle de nombreuses maisons ont été totalement détruites par des incendies. Selon des rapports non confirmés, 12 assaillants, 1 membre de l'UFDR et 1 civil auraient été tués et plusieurs autres auraient été blessés. Compte tenu de l'insécurité régnante, un millier de civils environ se sont rapprochés des bases de la MINURCAT à Birao et de l'aéroport, et de nombreux résidents ont quitté la ville. Début juillet, les éléments Kara et de l'UFDR ont convenu de prendre part à une médiation du Gouvernement.

17. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a réagi face à la situation en matière de sécurité dans la région de Vakaga conformément à son mandat et selon ses moyens. Au cours des attaques menées les 6 et 21 juin, 36 travailleurs humanitaires ont été transférés sur la base militaire de la MINURCAT par précaution. La MINURCAT a par ailleurs intensifié ses patrouilles de façon à montrer sa présence et à rassurer la population locale. Dans le nord-est de la République centrafricaine, le mandat de la MINURCAT consiste simplement à contribuer à la création d'un environnement plus sûr, à mener des opérations limitées afin d'extraire les civils et les travailleurs humanitaires en danger et à protéger le personnel et le matériel des Nations Unies. Sur un effectif total autorisé de 300 hommes pour ce secteur, 274 sont actuellement déployés.

E. Situation humanitaire

18. L'est du Tchad continue d'être confronté à une grave crise humanitaire. Une aide est fournie à 260 000 réfugiés soudanais dans 12 camps, 70 600 réfugiés centrafricains et 171 000 personnes déplacées sur 38 sites, ainsi qu'à environ 155 000 personnes appartenant à la population hôte la plus touchée par le conflit. La volatilité de la situation dans la région et au Darfour combinée à un accès insuffisant aux services de base dans les zones de rapatriement entrave fortement le rapatriement à long terme des déplacés et des réfugiés. Il est donc peu probable que des rapatriements volontaires interviennent en 2009. La présence durable d'un nombre aussi important de réfugiés et de déplacés accroît encore la pression sur les ressources limitées dont dispose la population locale.

19. Au cours de la période considérée, le développement des actes de banditisme, accentué par un reliquat de présence rebelle, a continué de limiter la zone d'intervention des organismes humanitaires dans l'est du Tchad. Au cours des cinq premiers mois de 2009, 152 incidents ont été signalés contre des travailleurs humanitaires, leur bâtiment et leurs biens, dont 42 contre du personnel des Nations Unies et 110 contre des travailleurs d'organisations non gouvernementales. Par ailleurs, les groupes vulnérables dans les camps de réfugiés et les sites de déplacés, notamment les femmes et les enfants, ont continué d'être la cible de violations de droits de l'homme et d'autres violations perpétrées par des éléments armés.

20. Début mai, en raison des combats entre Armée nationale tchadienne et groupes armés d'opposition tchadiens près de Goz Beida et d'Am Dam, les organisations humanitaires ont suspendu leurs activités dans la région pendant une semaine, ce qui a perturbé la fourniture de services essentiels aux populations touchées, avant de les reprendre le 12 mai. Dans la région de Birao, au nord-est de la République centrafricaine, les travailleurs humanitaires ont repris leurs activités après les attaques lancées le 6 juin par des éléments armés contre des positions des FACA et

de l'UFDR. Toutefois, à la suite d'une nouvelle attaque le 21 juin, la plupart des opérations humanitaires dans la région ont été suspendues.

21. Hors de la zone d'opérations de la MINURCAT, des affrontements entre des groupes armés et les FACA ont provoqué des déplacements permanents de populations qui fuyaient leurs villages en direction de la région de Salamat, dans le sud-est du Tchad. Depuis janvier 2009, 18 220 réfugiés en provenance de République centrafricaine sont ainsi arrivés dans les environs de Daha. Les organismes humanitaires ont toujours des difficultés à accéder à la population en raison de l'isolement de la région, auquel vient s'ajouter le début de la saison des pluies. Compte tenu du mauvais état des routes, il faut au moins trois jours pour atteindre Daha, situé à 720 kilomètres au sud d'Abéché où les agences humanitaires ont leur base principale. Une équipe spéciale dirigée par le Haut-Commissariat aux réfugiés, a été créée pour surmonter les obstacles et maximiser l'assistance fournie. La MINURCAT continue pour sa part de fournir un appui logistique.

III. Déploiement de la Force des Nations Unies

22. Au 30 juin 2009, l'effectif total de la MINURCAT s'élevait à 2 424 personnes, soit 46 % des effectifs autorisés (5 225 personnes), dont 127 officiers d'état-major, 30 officiers de liaison et 2 264 soldats d'unités constituées. L'hôpital norvégien de niveau II est devenu pleinement opérationnel le 1^{er} juillet. Entre mars et juin, la Force a effectué 960 patrouilles à courte distance, 264 patrouilles à longue distance, 81 convois et 38 missions d'escorte. De plus, et comme brièvement décrit ci-dessus, elle a réagi face à la dégradation de la sécurité provoquée par les affrontements dans l'est du Tchad et à Birao, dans le nord-est de la République centrafricaine.

23. Toutefois, les opérations de la Force ont continué d'être gênées par le manque de personnel et de moyens essentiels, notamment de soldats du génie et d'hélicoptères militaires. Des discussions sont en cours avec des pays qui fournissent des contingents afin d'obtenir, en plus de l'unité déjà annoncée, des troupes du génie disposant des capacités nécessaires pour assurer la maintenance des terrains d'aviation et des bâtiments, ainsi que les deux équipes d'évacuation médicale aéroportées prévues. Quatre hélicoptères militaires, qui se trouvent déjà sur le théâtre des opérations, devraient devenir opérationnels sous peu. Toutefois, la Mission n'a toujours pas reçu d'offres fermes concernant les 14 autres hélicoptères militaires dont elle a besoin.

24. Afin de pallier cette insuffisance, des hélicoptères civils ont été affectés à la MINURCAT lors du transfert d'autorité de l'EUFOR. Dans un premier temps, ces hélicoptères n'étaient pas équipés pour effectuer des opérations de nuit ou assurer véritablement des évacuations sanitaires primaires ou secondaires, ce qui limitait les patrouilles de la Force à une zone pouvant être couverte en une heure par la route à partir d'un hôpital de niveau I. Des mesures ont par la suite été prises, et sont en cours d'application, afin de renforcer les capacités opérationnelles de ces hélicoptères et de certifier des sites d'atterrissage de façon à accroître les possibilités d'évacuation sanitaire; toutefois, elles ne permettront pas à elles seules de disposer des capacités nécessaires pour réaliser pleinement les activités militaires prévues par le concept d'opération de la Force.

25. Depuis mon précédent rapport, des engagements ont été reçus concernant certains besoins non satisfaits, notamment une unité de transmissions, ainsi que des

contingents qui viendront remplacer ceux qui effectuent actuellement leur dernière rotation. Toutefois, le déploiement des troupes de plusieurs pays contributeurs a été gêné par les retards concernant l'achat du matériel appartenant aux contingents. Cette situation risque de créer un vide préoccupant, notamment dans le secteur centre, où de nouvelles troupes sont nécessaires pour sécuriser la principale voie d'approvisionnement de la Force, et dans le secteur nord que le contingent actuellement en place quittera en octobre 2009. La MINURCAT et le Département des opérations de maintien de la paix étudient les mesures à prendre pour limiter les risques, et notamment l'utilisation de la réserve et des contacts avec des partenaires bilatéraux pour contribuer à renforcer la capacité de déploiement des pays qui fournissent les contingents. Par ailleurs, le Département cherche à obtenir de nouveaux engagements.

IV. Application du mandat de la Mission

A. Appui au Détachement intégré de sécurité

26. En avril 2009, le Gouvernement tchadien a terminé, avec l'appui de la MINURCAT, le déploiement du Détachement intégré de sécurité (DIS), soit 850 hommes, dans 12 camps de réfugiés et 6 villes clefs de l'est du pays, ainsi que dans le centre de commandement de N'Djamena. En décembre 2008, à la demande des organismes humanitaires, le DIS a également établi une présence permanente à Koukou Angarana, où se trouvent un grand nombre de déplacés et qui est devenue une importante base humanitaire. Sur les 850 membres du Détachement, 28 ont démissionné pour des motifs financiers ou d'autres motifs personnels, 4 ont été renvoyés pour des motifs disciplinaires, dont l'utilisation non autorisée d'armes à feu, et 6 autres ont été tués en combattant des incendies ou dans des accidents de voiture, ce qui a ramené l'effectif du Détachement à 812 hommes.

27. Du 2 au 13 juin, une équipe du Département des opérations de maintien de la paix s'est rendue à N'Djamena et dans l'est du Tchad afin d'évaluer le fonctionnement du Détachement et l'appui qui lui est fourni. Certaines de ses premières constatations sont brièvement décrites ci-dessous. Le détail et les modalités d'application des recommandations formulées seront précisés en consultation avec le Gouvernement et avec les donateurs au cours des prochaines semaines.

28. Depuis le début du déploiement du DIS en octobre 2008, les membres du Détachement ont assuré la police dans les camps de réfugiés et dans certaines villes clefs de l'est du Tchad et ont contribué à lutter contre la criminalité dans les camps de réfugiés, ce qui s'est notamment traduit par une diminution du nombre de viols. Jusqu'à aujourd'hui, le Détachement a effectué plus de 90 arrestations et traité 56 affaires de vols à main armée, 2 affaires de vol à main armée suivi de meurtre et 5 affaires de viol. Au cours de la période considérée, 21 véhicules qui avaient été volés à des organismes humanitaires ont été retrouvés à la suite d'opérations coordonnées entre le DIS et les organismes tchadiens d'application des lois, et plusieurs gangs ont été démantelés à Abéché, Goz Beida et Guéréda. D'une manière générale, les responsables des réfugiés se sont félicités du rôle joué par le DIS pour améliorer la sécurité dans les camps, ont de bonnes relations de travail avec les membres du Détachement et réclament une présence plus importante.

29. Le DIS a également mené des enquêtes. Il a renvoyé des affaires devant les autorités judiciaires locales et en juin 2009 a remis son premier dossier d'instruction au Procureur d'Abéché. Toutefois, les enquêteurs du DIS n'ont souvent pas les qualifications et la formation nécessaires pour mener leurs enquêtes et pas plus les commissariats que les postes de police du Détachement n'ont de cellules. La MINURCAT a mis au point un programme de formation en cours d'activité afin de développer les compétences en matière d'enquête des membres du DIS.

30. Malheureusement, le DIS a été récemment la cible de plusieurs attaques armées. Le 14 avril, une vingtaine d'individus ont attaqué le commissariat de police de Farchana, tuant un membre du DIS, en blessant un autre et volant quatre fusils automatiques. Le 13 mai, des individus armés ont attaqué le poste du Détachement à Goz Amer, tuant un membre du DIS et en blessant un autre. Les 12 et 13 mai, des véhicules du DIS ont été attaqués par des hommes armés à proximité de Guéréda et de Farchana, respectivement.

31. D'octobre 2008 à mai 2009, le DIS a assuré plus de 2 600 escortes de sécurité pour des travailleurs humanitaires se déplaçant entre des villes clefs et des camps de réfugiés. Cette activité n'était prévue qu'à titre exceptionnel dans le concept initial d'opérations. Toutefois, étant donné les préoccupations suscitées par l'incursion en mai de groupes d'opposition armés tchadiens, et les attaques contre le DIS, le nombre d'escortes assurées a été réduit à compter de mai 2009. À l'avenir, ces escortes, auxquelles participe la Police des Nations Unies, devront être autorisées par les Nations Unies et n'interviendront qu'à titre exceptionnel, en attendant le déploiement intégral de la Force de la MINURCAT qui permettra d'instaurer des conditions satisfaisantes. La MINURCAT a créé un Bureau de la protection et des escortes comprenant des représentants de ses composantes sécurité, militaire et police ainsi que du DIS afin de mieux coordonner l'action menée et de mieux répondre aux demandes émanant des organismes humanitaires.

32. Le personnel du DIS a déclaré à de nombreuses reprises qu'il se considérait sous-équipé pour faire face aux menaces dans l'est du pays, notamment le long des axes routiers. À sa demande, une cinquantaine de pick-ups seront livrés en octobre afin de lui permettre de mieux répondre en cas d'attaques lors de patrouilles ou d'escortes. À l'heure actuelle, le commandement du DIS a distribué environ 420 des 900 armes de poing disponibles ainsi que 100 armes automatiques, qui proviennent de l'ex-gendarmerie appuyée par la Commission nationale pour l'accueil et la réinsertion des réfugiés (CNAR). La question des armes du Détachement sera réexaminée une fois que des lieux d'entreposage sûrs auront été installés dans tous les sites, que des directives concernant le port et l'utilisation des armes à feu auront été publiées et appliquées et qu'une formation à cet effet aura été assurée.

33. Malheureusement, des membres du DIS ont été impliqués dans certains incidents graves avec utilisation d'armes à feu, ce qui a porté atteinte à la confiance des agents humanitaires. Jusqu'à aujourd'hui, quatre cas de faute grave ont été enregistrés, notamment le meurtre d'un civil à Farchana en mars et la mort accidentelle d'un enfant à Koukou Angarana en juin. Les auteurs de ces quatre affaires ont été renvoyés du DIS et la MINURCAT travaille avec les autorités tchadiennes en vue de poursuites judiciaires.

34. Le soutien logistique au DIS est une question toujours préoccupante. Les retards dans la construction des bureaux et des locaux d'habitation permanents ont provoqué des frustrations chez le personnel. La MINURCAT a fourni des tentes

destinées à servir de logement temporaire et des préfabriqués pour les bureaux. Toutefois, ces tentes se sont révélées inadaptées aux difficiles conditions régnant dans l'est du Tchad, en particulier pendant la saison des pluies qui s'étend de juin à septembre. Elle continuera à rechercher des solutions pour faire face à ces retards au cours des prochains mois et à installer, en urgence, dans tous les postes et commissariats du Détachement, des armoires dans lesquelles les armes pourront être enfermées. Par ailleurs, tous les sites du Détachement possèdent un équipement radio opérationnel. La MINURCAT cherche à mettre en place une fréquence radio commune avec le DIS et les organismes humanitaires.

35. La police de la MINURCAT suit et encadre le DIS, auquel elle fournit des conseils techniques. Pour cela, des membres de la police de la MINURCAT sont installés dans les mêmes locaux que le personnel du DIS, qu'ils aident dans toutes leurs activités. Cet arrangement est toutefois limité aux activités de jour en raison des conditions de sécurité. Pour renforcer la capacité du DIS à s'acquitter de ses tâches, la police de la MINURCAT assure actuellement une formation sur place et en cours d'activité en matière de police de proximité, d'utilisation des armes à feu, de maîtrise de la foule, de techniques d'escorte, de police judiciaire et d'utilisation de la radio. Par ailleurs, étant donné que la formation actuelle, qui s'étend sur 24 jours, paraît insuffisante, la MINURCAT étudie la possibilité d'assurer à la prochaine promotion une formation plus longue.

36. Jusqu'à aujourd'hui, 21,9 millions de dollars ont été reçus sur un budget révisé d'appui au DIS de 25,5 millions de dollars pour la période 2008-2009. Je voudrais remercier l'Union européenne et les Gouvernements belge, tchèque, irlandais, japonais, luxembourgeois, néerlandais, norvégien et des États-Unis de leurs contributions. Il est nécessaire de recevoir d'urgence le solde des contributions annoncées pour permettre la poursuite des opérations. Dans l'intervalle, la MINURCAT et le Département des opérations de maintien de la paix finalisent le budget d'appui au DIS pour 2010 et prennent contact avec des donateurs en vue de recevoir des contributions.

B. Justice et prisons

37. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a mis au point, en liaison avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un projet d'un an financé par le Gouvernement allemand de formation de 148 fonctionnaires qui feront temporairement fonction de juges de paix et de juges auxiliaires afin de pallier au manque de magistrats. Le partenaire d'exécution pour ce projet est l'École nationale de l'administration et de la magistrature. En outre, la MINURCAT continue d'appuyer, en coordination avec les autorités nationales, la formation des personnels du DIS et de la police chargée des enquêtes.

38. Au cours de la période considérée, la MINURCAT et le PNUD ont lancé un projet biennal financé par le PNUD et exécuté par le barreau du Tchad d'aide juridique aux groupes et aux personnes vulnérables dans l'est du Tchad. En coopération avec le PNUD et le HCR, la MINURCAT a également facilité le fonctionnement d'un tribunal itinérant en aidant la Cour d'appel d'Abéché à organiser, entre le 1^{er} juin et le 24 juillet, des audiences pénales en certains endroits, y compris Abéché et Am Timam.

39. Le financement des différentes initiatives en matière de justice reste une question essentielle et la MINURCAT, en collaboration avec le Gouvernement tchadien, a élaboré une proposition de projets à l'intention des donateurs. Elle appuie également la mise en œuvre du programme PRAJUST d'appui à la justice financé par le Fonds européen de développement.

40. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a mené à bien de nombreux programmes de sensibilisation destinés à améliorer les conditions de vie des détenus, notamment des mères, des nourrissons et des jeunes. Une formation du personnel pénitentiaire est organisée à Iriba et Abéché. En collaboration avec l'administration pénitentiaire tchadienne et d'autres parties prenantes, et en consultation avec le Comité pour l'amélioration des prisons, la MINURCAT a participé à la rédaction d'un ensemble de lois, politiques et procédures visant à aider le Gouvernement tchadien à mettre en place un véritable système pénitentiaire. Ces différentes mesures doivent être approuvées par le Parlement en juillet 2009.

41. En dépit des progrès réalisés par la MINURCAT et par les autorités nationales en vue de renforcer le système pénitentiaire dans l'est du pays, de très importants problèmes demeurent, notamment le manque de moyens financiers pour la formation du personnel pénitentiaire, la remise en état des principales prisons et le renforcement de la sécurité et l'amélioration des conditions d'incarcération. Des évasions des prisons d'Abéché et d'Iriba sont fréquentes en raison des problèmes d'infrastructure et accentuent encore l'insécurité dans la région. Par ailleurs, des rapports font toujours état de violations des droits des détenus dans les prisons et les cellules dans l'est du Tchad. La MINURCAT a continué de rechercher des financements pour l'amélioration des infrastructures pénitentiaires de base, notamment la remise en état des cellules pour femmes de la prison d'Abéché et le renforcement de la sécurité des prisons d'Iriba et de Goz Beida.

C. Droits de l'homme

42. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a mis l'accent sur le contrôle du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés ainsi que sur les affaires et incidents de violences sexuelles et sexistes. Le manque de moyens du Gouvernement tchadien dans l'est du pays a contribué à une impunité généralisée : les personnels des services d'application des lois ne peuvent traiter que 15 % environ des cas de violations des droits de l'homme et de violence qui leur sont signalés. Les personnels chargés de la protection des droits de l'homme ont établi la véracité de violations du droit à la vie et de l'intégrité physique au cours des combats qui ont opposé l'Armée nationale tchadienne à des groupes armés d'opposition en mai, y compris lors des attaques contre la population civile et les travailleurs humanitaires perpétrées par des individus et des groupes armés en uniforme qui appartiendraient à l'Union des forces de la résistance (UFR). Quinze civils auraient été tués, dont 8 femmes et 2 enfants, et 13 auraient été blessés. Un ressortissant tchadien, travaillant pour une organisation non gouvernementale internationale, aurait été tué par des éléments de l'UFR le 5 mai à Kerfi, à 45 kilomètres au sud de Goz Beida.

43. Au cours de la période considérée, les visites de contrôle effectuées périodiquement par la MINURCAT ont révélé un certain nombre de cas de détention arbitraire et d'arrestation illégale. Par exemple, 10 personnes avaient été détenues

sans chef d'inculpation entre 16 jours et 5 mois au pénitencier d'Iriba; la durée de détention sans inculpation était comprise entre 5 jours et 32 mois à la prison d'Abéché. Les conditions de détention étaient mauvaises et, dans certains cas, les détenus étaient enchaînés pour éviter qu'ils ne s'évadent.

44. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a recueilli des informations sur trois cas de violences sexuelles et sexistes – viols et agressions –, qui auraient été perpétrés par des éléments isolés de l'Armée nationale tchadienne, et dont les auteurs n'ont toujours pas été punis. Le 24 avril, une femme de 28 ans a été violée par deux soldats de l'ANT à Guéréda. Les deux soldats ont été identifiés et l'un d'entre eux a été interpellé par le DIS, mais les autorités ont empêché le DIS de l'arrêter. Le 10 mai, une femme de 22 ans du camp de réfugiés de Djabal a été violée. Les auteurs seraient deux hommes de l'Armée nationale tchadienne. Le mari de la victime a refusé de porter plainte. La Mission a également été informée de trois cas de tentative de viol qui auraient été perpétrés par des membres de l'ANT à Am Dam, avant et après les affrontements avec des groupes armés d'opposition tchadiens. La MINURCAT a fait part de ces préoccupations aux autorités locales.

D. Protection des enfants

45. Du 28 avril au 6 mai, la MINURCAT, l'UNICEF et les Ministères tchadiens de la défense, des relations extérieures et de l'action sociale ont organisé dans l'est du Tchad une mission de sensibilisation et de contrôle qui avait pour objet de sensibiliser les autorités locales et les commandants militaires à leurs obligations en vertu du droit international applicable aux enfants dans les conflits armés. Certains commandants militaires ont reconnu la présence d'enfants, mais l'ont attribuée à l'intégration d'anciens rebelles dans l'armée tchadienne. Ils étaient par ailleurs préoccupés par le fait que les enfants démobilisés seraient à nouveau recrutés par des groupes rebelles. La délégation a suggéré que les cas de présence d'enfants dans les forces armées soient transmis au coordonnateur de l'armée tchadienne pour la démobilisation des enfants soldats.

46. Le 14 mai, la MINURCAT a reçu confirmation de la présence d'un grand nombre de mineurs parmi les combattants de l'UFR faits prisonniers lors des affrontements qui s'étaient produits à Am Dam. Le 12 juin, à l'occasion d'une cérémonie organisée à N'Djamena en présence de membres du corps diplomatique, les Ministres des relations extérieures et de la défense ont remis à l'UNICEF 84 de ces enfants, qui ont été transférés par la suite au Centre de transit et d'orientation soutenu par l'UNICEF et administré par CARE International à N'Djamena, où ils ont été réunis avec leur famille.

E. Affaires civiles

47. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a intensifié ses activités visant à promouvoir le dialogue intercommunautaire dans les régions de Ouaddaï et de Dar Sila. En avril, elle a engagé, conjointement avec les autorités du district d'Assoungba, un dialogue intercommunautaire entre les groupes ethniques Massalit et Zaghawa, rassemblant ainsi pour la première fois des représentants de ces deux communautés en vue de faciliter le retour des Massalit dans leurs villages d'origine. Les deux parties ont convenu de réactiver et de renforcer le mécanisme de

réconciliation existant. À cet égard, une commission des sages, qui regroupe les autorités locales et d'autres parties prenantes, s'est réunie le 30 juin afin de faciliter la suppression des obstacles au rapatriement en toute sécurité des Massalit.

48. En mai, la MINURCAT a aidé le sous-préfet de Molou, près de Farchana, à créer une commission de règlement des conflits entre bergers et agriculteurs et à relancer la Commission mixte entre réfugiés et population d'accueil. Dans la région de Dar Sila, la MINURCAT a appuyé la réactivation par les autorités locales de mécanismes de règlement des conflits. Elle a également continué d'appuyer le renforcement des capacités de l'administration locale en réhabilitant les bureaux de la sous-préfecture de Koukou Angarana.

49. Les 22 et 23 mai, un programme de dialogue intercommunautaire et de gestion des conflits a été lancé à Goz Beida et à Abéché par la CONAFIT, l'Union européenne et la MINURCAT. Ce programme sera développé dans certaines zones de rapatriement du district de Kimiti, dans la région de Dar Sila, et du district d'Assoungha, dans la région de Ouaddai.

F. Mesures en faveur des femmes

50. Du 21 au 23 juin, la MINURCAT a organisé à l'intention de femmes réfugiées et déplacées et de femmes de la communauté d'accueil à Iriba un atelier de sensibilisation aux dispositions des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008). Cet atelier a permis aux femmes de ces trois groupes de s'exprimer et d'identifier celles qui les représenteront lors d'un prochain dialogue intercommunautaire qui sera organisé à l'initiative de la MINURCAT.

51. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a continué de travailler avec des partenaires du sous-groupe « Violences sexuelles et sexistes » afin d'harmoniser les activités menées dans les camps de réfugiés, les sites de déplacés et les villages voisins. Avec ses partenaires, elle a également travaillé à la mise au point de modules de formation pour les personnels des quatre secteurs clefs concernés, à savoir la sécurité, la justice, la santé et l'action psychosociale. Elle a créé au sein des postes du DIS des unités chargées de la protection des femmes et des enfants et a entrepris un programme d'éducation permanente pour les personnels de la Police des Nations Unies et du DIS.

G. VIH/sida

52. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a continué de se préoccuper des questions liées au VIH/sida dans toutes ses activités, notamment au moyen d'une campagne de sensibilisation auprès de 274 personnes appartenant à la Mission. Une formation a été organisée à l'intention de 35 membres du DIS, qui viendront renforcer les capacités des agences tchadiennes de sécurité en matière de sensibilisation et de prévention du VIH/sida. Au niveau communautaire, des campagnes d'information ont été organisées, en collaboration avec le centre de conseil et de dépistage volontaire d'Abéché, une église locale et un établissement d'enseignement supérieur. Environ 850 jeunes ont participé à ces sessions d'information et 358 ont accepté d'utiliser les services de conseil et de dépistage volontaire.

H. Action antimines

53. Au cours de la période considérée, la MINURCAT, par l'intermédiaire de Mine-Tech International, a procédé au déminage et à l'élimination des restes d'explosifs de guerre sur 1 077 kilomètres de routes principales dans l'est du Tchad, ce qui facilitera le déploiement de la Mission et la fourniture de l'assistance humanitaire. À cette occasion, elle s'est rendue dans 214 villages. Jusqu'à aujourd'hui, 488 munitions non explosées et 3 106 munitions de petit calibre ont été détruites.

54. À la suite des combats qui se sont déroulés entre l'Armée nationale tchadienne et les groupes armés d'opposition tchadiens en mai 2009 la MINURCAT, en coordination avec d'autres partenaires de déminage, a élaboré et mis en œuvre un plan pour faire face à la menace posée par les restes d'explosifs de guerre et sensibiliser davantage la population. À Am Dam, une zone de combat de 2,92 kilomètres carrés a été déminée, ce qui a permis à la population d'avoir accès aux infrastructures sociales telles qu'hôpitaux et écoles, ainsi qu'aux terres agricoles. Au total, 1 201 munitions abandonnées/non explosées et 10 379 munitions de petit calibre ont été détruites. En outre, 5 935 personnes ont été concernées par les campagnes de sensibilisation aux risques posés par les mines et les munitions non explosées dans les zones touchées.

V. Appui fourni par la Mission

55. Comme indiqué précédemment, et conformément à la résolution 1861 (2009) du Conseil, la MINURCAT a soumis aux Gouvernements tchadien et centrafricain, les 3 et 18 mars respectivement, des projets d'amendement à l'Accord sur le statut de la Mission afin de prendre en compte la composante militaire de cette dernière. Le Gouvernement centrafricain a signé l'amendement le 22 juin alors que le Gouvernement tchadien a présenté des contre-propositions, examinées avec la MINURCAT lors des réunions tenues les 4, 12 et 29 juin.

56. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a renforcé son appui aux composantes technique et militaire et assumé à la mi-mai la pleine responsabilité de l'appui jusqu'alors assuré par l'EUFOR. Le transfert des actifs achetés à l'EUFOR a pris fin au cours de la période considérée.

57. La construction de logements et de bureaux avait précédemment été gênée par des retards concernant la mobilisation du personnel et du matériel. De nombreux obstacles ont maintenant été éliminés et l'achèvement de la construction des camps civils et militaires intégrés d'Abéché, Goz Beida, Iriba, Farchana et Birao, ainsi que la consolidation des installations de N'Djamena sont en cours. La construction de camps à Bahai, Guéréda et Koukou Angarana est à l'étude. La construction de bureaux et de logements permanents dans les commissariats et les postes de police du DIS se poursuit également; la passation du marché avec l'entrepreneur est en cours.

58. Au cours de la période considérée, les perturbations de l'approvisionnement de carburant (diesel et carburant avion) ont créé de très importantes difficultés opérationnelles pour la Mission. Les problèmes de production à l'unique raffinerie de la région ont encore aggravé les problèmes apparus plus tôt dans l'année du fait d'une longue grève des chauffeurs de camions-citernes qui s'est traduite par un

épuisement des stocks à N'Djamena. Compte tenu des préoccupations au sujet des approvisionnements futurs, les activités opérationnelles ont été réduites afin de conserver une réserve minimum. Par ailleurs, du carburant a été amené par avion et la mobilisation du fournisseur à long terme a été accélérée. La situation s'est maintenant très nettement améliorée et la MINURCAT dispose en moyenne sur ses différentes bases de trois semaines d'approvisionnement.

59. Les difficiles conditions régnant dans l'est du Tchad ont continué de gêner la fourniture d'un appui. En dépit d'une légère amélioration des conditions de vie dans les camps de la MINURCAT, les logements restent très inférieurs aux normes acceptables. Par conséquent, les problèmes que posent le recrutement et la conservation du personnel, déjà mentionnés, restent fortement préoccupants.

VI. Sûreté et sécurité

60. Au cours de la période considérée, le nord et l'est du Tchad sont restés en phase de sécurité IV et N'Djamena et les zones du sud en phase III. Dans le nord et l'est, la phase de sécurité IV a été maintenue en raison de la poursuite des tensions aux frontières, qui perturbent l'action des organismes humanitaires et des organisations non gouvernementales. Dans le nord-est de la République centrafricaine, la zone d'opérations de la Mission reste en phase de sécurité IV.

VII. Critères et plan de travail stratégique

61. Dans mon rapport au Conseil en date du 4 décembre 2008 (S/2008/760), je présentais les critères d'une stratégie de sortie de la MINURCAT. Par sa résolution 1861 (2009), le Conseil m'a prié de le tenir informé de l'élaboration d'un plan de travail stratégique contenant un calendrier indicatif qui permette de mesurer et de suivre les progrès accomplis dans la satisfaction de ces critères, l'objectif étant de les atteindre au 15 mars 2011 au plus tard. En conséquence, la MINURCAT a élaboré un tel plan, qui figure à l'annexe I au présent rapport, et qui continuera d'être affiné, en coordination avec les principaux partenaires. Dans mes prochains rapports, je tiendrai le Conseil informé des progrès réalisés en vue de la satisfaction des critères.

62. Le plan contient un certain nombre d'indicateurs et d'activités connexes pour chacun des critères. Il convient toutefois de noter que la responsabilité de satisfaire au critère concernant le retrait sort du cadre du mandat et des capacités de la MINURCAT et de l'Équipe de pays des Nations Unies. La satisfaction de ce critère impliquera un engagement durable et de plus en plus important du Gouvernement tchadien, auquel incombe la responsabilité de la sécurité et de la protection des populations civiles et des travailleurs humanitaires dans l'est du Tchad, ainsi que l'engagement et la contribution des partenaires multilatéraux et bilatéraux. La stratégie de sortie de la MINURCAT dépend, en particulier, du renforcement des capacités des organismes d'application de la loi pour ce qui est de protéger les populations civiles et les travailleurs humanitaires avec un soutien minimal de la communauté internationale.

63. Le plan contient un nouveau critère relatif à la paix et à la sécurité dans la sous-région, qui constitue un contexte important. Les menaces pour la sécurité des

civils dans l'est du Tchad et la nécessité de protéger ces civils persisteront probablement tant qu'il y aura des tensions sur la frontière avec le Soudan et que les risques de combat entre rebelles et forces gouvernementales au Tchad et au Darfour resteront élevés. Par ailleurs, la réduction ou la gestion des conflits locaux entre groupes ethniques dans l'est du Tchad est une condition essentielle au retour durable de nombreux déplacés. L'instauration de la stabilité dans la zone d'opérations de la MINURCAT nécessitera des efforts soutenus de la part du Gouvernement tchadien, des États voisins et de la communauté internationale d'une manière générale pour éliminer les causes de conflit armé, aussi bien dans l'est du Tchad que dans la sous-région.

VIII. Observations et recommandations

64. En dépit de tout ce qu'a accompli la nouvelle force de la MINURCAT et des progrès réalisés dans le déploiement du DIS, un certain nombre d'évolutions négatives se sont produites pendant la période considérée. La brève incursion des rebelles dans l'est du Tchad en mai dernier et les combats avec les forces gouvernementales qui ont suivi ont exacerbé l'insécurité dans cette région et favorisé la résurgence des actes de banditisme, compromettant ainsi les acquis de l'EUFOR et de la MINURCAT. L'incursion a contribué aussi à la prolifération des armes légères, laquelle a déstabilisé un peu plus les régions de Sila et d'Ouddai. Les personnes déplacées qui envisageaient de rentrer chez elles en ont été dissuadées par ce climat d'insécurité, qui va probablement retarder d'au moins un an leur retour définitif.

65. La nouvelle détérioration des relations entre les Gouvernements tchadien et soudanais à la suite de l'incursion dans l'est du Tchad a également fait reculer la sécurité dans l'ensemble de la région. Le processus de Dakar marque le pas depuis novembre 2008, date à laquelle le Groupe de contact s'est réuni pour la dernière fois. La signature le 3 mai de l'accord de Doha par les Gouvernements tchadien et soudanais a relancé l'espoir d'une normalisation des relations, mais cet espoir a été vite déçu. J'appelle les Gouvernements tchadien et soudanais à redoubler d'efforts pour instaurer la confiance et réduire les sources de tension entre eux, afin d'assurer la stabilité de la région et d'améliorer la situation humanitaire au Darfour et dans l'est du Tchad.

66. Au-delà, toutefois, de la question des relations entre le Tchad et le Soudan, la stabilisation durable de la région exige la résolution des conflits internes que connaissent les deux pays. À cet égard, je me félicite des progrès accomplis dans l'application de l'accord du 13 août entre le Gouvernement tchadien et l'opposition politique, et du consensus qui s'est fait jour concernant le cadre législatif des élections et les modalités de l'établissement d'une Commission électorale nationale indépendante. Le lancement du recensement de la population, qui va faciliter l'inscription sur les listes électorales, est un autre élément positif. Des élections libres, loyales, ouvertes à tous et transparentes offriraient une nouvelle chance de réconciliation nationale. Je me réjouis aussi de ce que la MINURCAT appuie la gestion et la résolution par les acteurs tchadiens des conflits localisés dans l'est du Tchad.

67. Toutefois, j'exhorte le Gouvernement tchadien et toutes les parties prenantes à mettre cette avancée à profit pour jeter les bases au Tchad d'un processus politique

global et ouvert à tous, lequel devra éliminer les causes du conflit qui se déroule dans l'est du pays. Ce processus doit s'engager d'urgence pour alléger le sort des centaines de milliers de réfugiés et de déplacés présents au Tchad et pour contribuer à créer les conditions qui permettront à la MINURCAT de mener à bien son mandat. Les groupes armés doivent renoncer à la violence et toutes les parties engager un véritable dialogue politique. J'encourage les acteurs de la région et les membres du Conseil de sécurité à appuyer les parties tchadiennes à cet effet, comme l'exige la stabilisation de la région.

68. La formation et le déploiement du DIS dans l'est du Tchad ont contribué à renforcer la sécurité dans les camps de réfugiés et les villes clefs. Les récents combats dans cette région ont cependant accru les attentes des populations locales et des acteurs humanitaires à l'égard du DIS. Après plusieurs cas graves, quoique peu nombreux, de manquements à la discipline, je me réjouis de constater que les autorités tchadiennes prennent des mesures pour prévenir tout futur incident qui risquerait de ternir l'image du DIS et de ruiner la confiance des acteurs humanitaires. De plus, la récente mission d'évaluation du DIS a mis en lumière les principaux domaines dans lesquels le comportement de celui-ci et l'appui de la MINURCAT demandent à être améliorés, dans le sens du principe de fonctionnement du DIS et de ses points forts actuels.

69. À moyen terme, la MINURCAT poursuivra ses efforts, aux côtés du Gouvernement et des autres partenaires, pour faire en sorte que le DIS reçoive un soutien adéquat et dispose des moyens de mener ses opérations de manière efficace. Les contributions actuelles au fonds d'affectation spéciale pour le DIS permettront à la MINURCAT de fournir ce soutien jusqu'à la fin de 2009, mais les donateurs devront poursuivre leur effort en 2010. Je presse donc les États membres et les organisations régionales d'envisager de fournir l'appui financier nécessaire. Nous devons continuer de renforcer cette importante force nationale pour préparer le transfert progressif de la responsabilité financière et administrative du DIS au Gouvernement tchadien, conformément aux critères conditionnant le retrait de la MINURCAT.

70. Quels que soient les ajustements et améliorations actuellement apportés aux opérations du DIS et le soutien qui lui est fourni, le détachement est et restera une force de sécurité communautaire. De ce fait, sa capacité de faire face aux menaces de nature militaire demeurera au mieux limitée. Les efforts se poursuivront donc pour accélérer le déploiement complet de la force de la MINURCAT afin de renforcer la sécurité locale dans l'est du Tchad. Je tiens à saluer le comportement de la MINURCAT, en particulier la force nouvelle, pendant les récents affrontements entre les groupes armés d'opposition tchadiens et les forces gouvernementales.

71. Outre qu'elle se trouve placée dans une situation extrêmement difficile, la force de la MINURCAT continue d'opérer en étant privée de moyens vitaux. Pour qu'elle puisse déployer pleinement ses forces et ses capacités expéditionnaires, il importe que ces moyens, y compris 14 des 18 hélicoptères militaires qui sont nécessaires, soient fournis d'urgence. Par ailleurs, tout en étant encouragé par les récentes annonces de fourniture de contingents pour remplacer ceux qui quittent la Mission, je suis très préoccupé par les retards pris dans le déploiement de ces troupes, qui risquent d'ouvrir des brèches dans le dispositif de sécurité. J'engage les États Membres à aider les pays fournisseurs de contingents à acquérir le matériel nécessaire et à accélérer le déploiement de leurs troupes.

72. Enfin, je voudrais aussi saluer le travail accompli par mon Représentant spécial, Victor Angelo, et la manière dont il a dirigé la Mission, en particulier pendant l'incursion au mois de mai de groupes armés d'opposition tchadiens. Je tiens à remercier le personnel de la MINURCAT et l'équipe de pays des Nations Unies pour leurs efforts collectifs en vue de contribuer à la paix et à la stabilité dans l'est du Tchad, dans le nord-est de la République centrafricaine et dans l'ensemble de la région.

Annexe I

Critères, indicateurs de progrès et activités essentielles : 2009-2011

Pour satisfaire les critères, il faudra notamment :

a) Qu'un environnement stable et pacifique soit instauré dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine et que les conditions de sécurité dans la région, en particulier au Darfour, soient propices au retour des personnes déplacées internes;

b) Que les Gouvernements tchadien et soudanais fassent des efforts sincères pour trouver une solution durable à leurs différends en coopérant à la mise en œuvre de mesures de confiance;

c) Que le Groupe de contact de Dakar continue d'appuyer l'Accord du 13 mars 2008;

d) Que des mesures concrètes soient prises pour appliquer l'Accord de Doha du 3 mai 2009;

e) Que le Gouvernement tchadien poursuive sa collaboration avec la communauté internationale, en particulier en appuyant le déploiement et les opérations du Détachement intégré de sécurité et en garantissent la sécurité et la libre circulation du personnel des Nations Unies et du personnel associé;

f) Que l'accord politique du 13 août 2007 sur le renforcement du processus démocratique, en particulier en ce qui concerne les élections et la réforme de l'administration locale, soit mis en œuvre;

g) Que les autorités locales tchadiennes demeurent engagées en faveur de la réconciliation entre les communautés locales;

h) Que les donateurs poursuivent leurs efforts pour satisfaire les besoins humanitaires et en matière de reconstruction et de développement dans l'est du Tchad;

i) Que les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police fournissent les contingents, les officiers de liaison et les agents de police nécessaires à la MINURCAT;

j) Que les donateurs maintiennent leur appui au Détachement intégré de sécurité;

k) Que le Gouvernement tchadien apporte un appui pour le déploiement d'acteurs judiciaires dans l'est;

l) Que le Gouvernement tchadien adopte les décisions nécessaires dans le domaine de la justice et de l'administration pénitentiaire.

I. Sécurité et protection des civils

Critère 1 : Retour et réinstallation volontaires et dans des conditions sûres et durables d'une masse critique de personnes déplacées

Calendrier *Indicateurs de progrès et activités*

Mars 2011 Amélioration des conditions de sécurité dans les lieux d'origine des personnes déplacées

Amélioration des conditions de sécurité le long des principaux axes routiers servant aux retours

Critère 2 : Démilitarisation des camps de réfugiés et de personnes déplacées, attestée par une diminution de la circulation des armes, du niveau de violence et du nombre de violations des droits de l'homme

Calendrier *Indicateurs de progrès et activités*

Janvier 2010 Renforcement de la police de proximité dans les principales villes, les camps de réfugiés et les centres d'accueil de personnes déplacées

- Achèvement de la construction des infrastructures de base pour les commissariats et les postes du Détachement intégré de sécurité (DIS) dans l'est du Tchad
- Présence dans tous les 19 commissariats et postes du DIS dans l'est du Tchad de 850 agents du DIS entièrement équipés et armés ayant fait preuve de leur aptitude avérée à maintenir l'ordre dans les camps de réfugiés et les principales villes
- Création de 19 conseils communautaires locaux de sécurité dans l'est du Tchad
- Mise en place par le DIS de 19 bureaux chargés des femmes et des enfants dans les camps de réfugiés et les principales villes de l'est du Tchad

Renforcement de la sécurité dans une vaste zone

- La composante militaire de la MINURCAT est pleinement opérationnelle et assure la sécurité dans une vaste zone dans l'est du Tchad

Juillet 2010 Réduction de la circulation des armes, du niveau de violence et du nombre d'atteintes aux droits de l'homme, y compris la violence sexiste et sexuelle, dans les principales villes, les camps de réfugiés et les centres d'accueil de personnes déplacées

- Opérations police de proximité menées par le DIS
- Stage de recyclage avancé à l'intention du DIS, notamment sur les droits de l'homme

Calendrier

Indicateurs de progrès et activités

- Les comités de réfugiés ou de personnes déplacées déclarent 8 camps de réfugiés ou centres d'accueil de personnes déplacées exempts d'armes
- Création de 35 autres conseils communautaires locaux de sécurité (portant ainsi leur nombre à 54) dans l'est du Tchad
- Réalisation par le DIS d'enquêtes régulières dans les camps de réfugiés et les centres d'accueil de personnes déplacées sur la façon dont la sécurité est perçue
- Réalisation par le DIS d'enquêtes sur les violations présumées des droits de l'homme, en particulier la violence sexuelle et sexiste
- Sécurité assurée dans une vaste zone par la MINURCAT dans l'est du Tchad

Janvier 2011 Réduction plus prononcée de la circulation des armes, du niveau de violence et du nombre d'atteintes aux droits de l'homme, y compris la violence sexiste et sexuelle, dans les principales villes, les camps de réfugiés et les centres d'accueil de personnes déplacées

- Les comités de réfugiés ou de personnes déplacées déclarent 10 camps de réfugiés ou centres d'accueil de personnes déplacées exempts d'armes

Critère 3 : Capacité des autorités locales d'assurer comme il se doit la sécurité des réfugiés, des personnes déplacées internes, des civils et des travailleurs humanitaires

Calendrier

Indicateurs de progrès et activités

Juillet 2010 Réduction des actes de banditisme et de violence et augmentation de l'accès humanitaire dans l'est du Tchad grâce au renforcement de la présence et des capacités des agents de l'ordre tchadiens dans l'est du Tchad et de la coordination entre ceux-ci

- Opérations police de proximité menées par le DIS au titre de la sécurité assurée dans une vaste zone par la composante militaire de la MINURCAT
- Achèvement de la relève de 50 % de la force du DIS
- Augmentation de la participation des femmes au DIS
- Achèvement du recrutement, de la formation et du déploiement par le Gouvernement tchadien de 900 éléments de la Gendarmerie, de la Garde nationale et nomade et de la Police nationale tchadienne, conformément aux critères de sélection définis par la loi tchadienne

<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de progrès et activités</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place par le DIS d'un mécanisme de coordination de la sécurité avec la Police nationale tchadienne, la Gendarmerie et la Garde nationale et nomade <p>Renforcement de la capacité des communautés locales de régler les conflits locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Exécution de 20 projets sur le dialogue intercommunautaire exécutés <p>Réduction de 40 % des décès et blessures causés par les mines et les engins non explosés, attestée par les rapports de l'Autorité nationale tchadienne de déminage</p>
Mars 2011	<p>Réduction plus poussée des actes de banditisme et de violence et augmentation de l'accès humanitaire dans l'est du Tchad grâce au renforcement de la présence et des capacités des agents de l'ordre tchadiens dans l'est du Tchad et de la coordination entre ceux-ci</p> <p>Réduction substantielle des affrontements intercommunautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de 12 comités locaux de gestion des conflits dans l'est du Tchad Organisation de 15 campagnes et réunions de sensibilisation par les autorités locales (sur la cohabitation pacifique, les lois modernes et coutumières relatives à l'accès à l'eau, les parcours du bétail et les campements de bétail installés pour la nuit) Achèvement de la relève de l'essentiel de la force du DIS <p>Réduction de 80 % des décès et blessures causés par les mines et les engins non explosés, attestée par les rapports de l'Autorité nationale tchadienne de déminage</p> <p>Réduction du besoin pour la MINURCAT d'aider les autorités nationales à assurer la sécurité des civils et du personnel humanitaire</p>

II. Droits de l'homme et état de droit

Critère 4 : Aptitude des organismes nationaux d'application de la loi à maintenir l'ordre dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme

<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de progrès et activités</i>
Janvier 2010	<p>Renforcement de la capacité du DIS de suivre les affaires et de mener des enquêtes</p> <ul style="list-style-type: none"> Création par le DIS d'une base de données pour enregistrer les infractions, y compris les cas de violence sexuelle et sexiste

- Les unités d'enquête du DIS sont opérationnelles dans tous les commissariats du DIS
- Formation en cours d'emploi dispensée à l'intention des enquêteurs du DIS, notamment sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme

Sensibilisation aux droits de l'homme et renforcement des cadres d'action y relatifs

- Adoption par le Gouvernement tchadien d'un plan d'action pour empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes armés
- Mise en place d'un mécanisme d'enquête et de responsabilisation pour les violations présumées des droits de l'homme, y compris par le DIS

Juillet 2010

Augmentation de 60 % des cas de violation des droits de l'homme signalés qui ont fait l'objet d'enquêtes et de poursuites par les autorités tchadiennes, y compris les cas de violence sexuelle et sexiste

- Mise en place d'un mécanisme d'enquête et de responsabilisation pour les violations présumées des droits de l'homme, y compris par le DIS

Renforcement de la capacité des autorités tchadiennes de suivre les affaires

- Achèvement de l'installation d'un système de suivi des affaires concernant les personnes arrêtées ou détenues par le DIS

Sensibilisation aux droits de l'homme et renforcement des cadres d'action y relatifs

- Adoption par le Gouvernement tchadien d'un plan d'action sur la promotion et la protection de droits de l'homme
- Participation de 100 officiers de la Gendarmerie et de la Garde nationale et nomade et des autorités locales à des cours de formation de courte durée sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris la protection des enfants en période de conflit

Mars 2011

Sensibilisation aux droits de l'homme et renforcement des cadres d'action y relatifs

- Ratification par le Parlement tchadien du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques
- Formation aux normes relatives aux droits de l'homme dispensée à tous les 22 délégués régionaux du Ministère des droits de l'homme et de la promotion des libertés

Calendrier
Indicateurs de progrès et activités

- Établissement par le Gouvernement d'un rapport à soumettre aux organes conventionnels (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes)

Réduction du besoin d'un appui international aux organismes tchadiens chargés de l'application de la loi

Critère 5 : Progrès accomplis dans la formation, dans l'est du Tchad, d'un système judiciaire indépendant et efficace contribuant à mettre fin à l'impunité, démontrés par le renforcement marqué de la capacité et de l'indépendance du secteur de la justice et le respect dont jouit celui-ci

Calendrier
Indicateurs de progrès et activités

Juillet 2010 Renforcement du dispositif judiciaire de base dans l'est du Tchad

- Révision de la loi sur la structure judiciaire de la juridiction de la Cour d'appel d'Abéché compte tenu de la situation démographique et des affaires inscrites au rôle
- Ouverture de procédures pénales à la cour d'appel d'Abéché
- Ouverture des tribunaux de première instance d'Abéché, d'Iriba et de Biltine en vue de la tenue régulière d'audiences, notamment en ce qui concerne le circuit mobile
- Déploiement de juges de paix dans 20 sous-préfectures de l'est du Tchad
- Ouverture de 12 bureaux d'aide juridique opérationnels dans l'est du Tchad
- Ouverture de la Maison des avocats d'Abéché, cinq juristes y étant affectés

Mars 2011 Renforcement du dispositif judiciaire de base dans l'est du Tchad

- Poursuite de l'exécution du Programme de réforme de la justice signé par le Président en février 2005
- Construction et équipement du tribunal de première instance d'Iriba

Réduction du besoin d'un appui international au fonctionnement d'un dispositif judiciaire de base dans l'est du Tchad

Critère 6 : Mise en place dans l'est du Tchad d'une administration pénitentiaire renforcée fondée sur une gestion des prisons dans le respect des droits de l'homme

<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de progrès et activités</i>
Juillet 2009	<p>Amélioration des infrastructures, des effectifs et de la réglementation pénitentiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à niveau et renforcement de la sécurité dans deux prisons dans l'est du Tchad, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme • Élaboration, approbation et promulgation d'une loi révisée sur les prisons • Formation, notamment aux normes applicables en matière de droits de l'homme, et déploiement dans l'est du Tchad de 40 agents pénitentiaires
Juillet 2010	<p>Amélioration des infrastructures, des effectifs et de la réglementation pénitentiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à niveau et renforcement de la sécurité dans deux prisons dans l'est du Tchad • Formation et déploiement dans l'est du Tchad de 300 agents pénitentiaires • Création du corps des agents pénitentiaires • Élaboration, approbation et promulgation d'un code de conduite du personnel pénitentiaire conformément aux normes applicables en matière de droits de l'homme
Mars 2011	<p>Amélioration des infrastructures, des effectifs et de la réglementation pénitentiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à niveau et renforcement de la sécurité dans une prison dans l'est du Tchad

III. Appui à la paix dans la région

Critère 7 : Amélioration de la situation générale de la paix et de la sécurité dans la sous-région

<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de progrès et activités</i>
Janvier 2010	<p>Renforcement de la sécurité le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reprise des contacts directs de haut niveau entre les Gouvernements tchadien et soudanais en vue d'atténuer les tensions et de normaliser les relations

*Calendrier**Indicateurs de progrès et activités*

- Les groupes armés tchadiens renoncent à la lutte armée; toutes les parties engagent le dialogue politique
- Progrès vers la cessation des hostilités et la conclusion d'un accord de paix global au Darfour

Progrès vers la stabilisation au Tchad

- Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord du 13 août 2007, en vue de la tenue d'élections libres, équitables et transparentes
- Démilitarisation de l'administration locale
- Mise en place de mécanismes pour renforcer la confiance et gérer les conflits locaux entre communautés ethniques dans l'est du Tchad

Stabilisation de la situation dans le nord-est de la République centrafricaine (Vakaga et Haute-Kotto)

- Sécurité renforcée assurée par la composante militaire de la MINURCAT devenue pleinement opérationnelle

Janvier 2011 Renforcement de la confiance entre les Gouvernement tchadien et soudanais

- Cessation des incursions des rebelles au-delà de la frontière
- Cessation des incursions militaires aériennes ou terrestres au-delà de la frontière
- Réduction de l'appui apporté aux rebelles de part et d'autre de la frontière

Stabilisation de la situation dans le nord-est de la République centrafricaine

- Application du programme de désarmement, démobilisation et réintégration à l'intention des combattants
- Tenue d'élections libres, équitables et transparentes, avec la participation de tous

Annexe II

Effectifs militaires et effectifs de police au 30 juin 2009

Composante	Effectifs militaires			Total	Effectifs de police
	Officiers de liaison	Officiers d'état-major	Soldats		
Pays					Police civile
Albanie	0	0	63	63	0
Autriche	0	4	122	126	0
Bangladesh	2	4	0	6	0
Bénin	0	0	0	0	27
Brésil	4	0	0	4	0
Burkina Faso	0	0	0	0	16
Burundi	0	0	0	0	10
Cameroun	0	1	0	1	9
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	35
Croatie	0	2	15	17	0
Égypte	2	0	0	2	13
Équateur	2	0	0	2	0
États-Unis d'Amérique	0	2	0	2	0
Éthiopie	0	13	0	13	0
Fédération de Russie	0	1	88	89	0
Finlande	0	2	73	75	0
France	0	9	300	309	14
Gabon	1	0	0	1	0
Gambie	2	0	0	2	0
Ghana	1	14	201	216	0
Guinée	0	0	0	0	3
Irlande	0	13	405	418	0
Jamahiriya arabe libyenne	0	0	0	0	3
Jordanie	0	0	0	0	7
Kenya	0	2	0	2	0
Kirghizistan	1	0	0	1	0
Madagascar	0	0	0	0	17
Malawi	0	5	0	5	0
Mali	1	0	0	1	5
Namibie	0	4	0	4	0
Népal	1	17	0	18	0
Niger	0	0	0	0	12
Nigéria	1	9	0	10	0
Norvège	0	3	145	148	0
Ouganda	2	0	0	2	0

<i>Composante</i>	<i>Effectifs militaires</i>			<i>Effectifs de police</i>	
	<i>Officiers de liaison</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Police civile</i>
Pakistan	2	3	0	5	0
Pologne	0	2	323	325	0
Portugal	0	0	0	0	5
Rwanda	1	0	0	1	10
Sénégal	1	12	0	13	9
Serbie	0	0	5	5	0
Suède	0	2	0	2	2
Togo	0	6	450	456	8
Tunisie	1	0	0	1	0
Turquie	0	0	0	0	2
Uruguay	0	1	0	1	0
Yémen	2	0	0	2	17
Zambie	2	0	0	2	0
Total	46	133	2 170	2 349	224

